

Un bicaméralisme de pacotille



Par Boubakeur Hamidechi

Rendons grâce à ces grands électeurs qui ont voté scrupuleusement et se sont même mobilisés pour assurer la transparence de leurs urnes. Eux, qui sont nés de la cuisine gauche de dame fraude, se voulaient exemplaires en la circonstance. Prétendument désignés par l'électeur de base, ils étaient quelque 15000, en cette fin d'année, à trancher par leurs bulletins entre les postulants au Sénat.

Ici et là, à travers les 48 wilayas, ils ont donc désigné, selon les consignes des appareils, celui d'entre les édiles est le plus «apte» à la promotion. Quoi qu'on dise et écrive sur la vanité de nos votes, ces élus contestables se sont finalement acquittés de façon respectable et moralement au-dessus de tout soupçon. Mais est-ce pour autant suffisant pour décréter que cette chambre est un sanctuaire de la légitimité populaire à l'opposé de celle qui est refusée à l'APN, son inter-face ? Cette chambre des députés astreinte au scrutin direct et dont on sait depuis deux législatures que celui-ci est chaque fois entaché de fraude et de manipulation administrative. Rien n'est moins sûr en tout cas, sur la qualité des heureux élus.

Obscurs militants locaux, dont l'étoile politique doit tout aux connivences d'appareils et rien aux urnes, ils ont droit

à l'ascenseur sénatorial pour s'en aller servir d'abord les commanditaires et accessoirement se gausser des administrés au nom desquels ils vont s'exprimer. Bref, ce sénat incarne plutôt un lieu de distribution des sinécures que l'on s'efforce de maquiller en délégation populaire.

Institué par la Constitution de 1996, le bicamérisme algérien n'a guère amélioré la perception qu'a l'électeur de la souveraineté de son vote. Bien au contraire, il a conforté son scepticisme au spectacle de ces assemblées croupions. D'une chambre à l'autre, il découvre que l'on légifère selon les seuls vœux d'un exécutif omnipotent et qu'il n'y a, chez ces mandataires immunisés, pas la moindre velléité d'exercer un contrôle sur les actes du gouvernement.

Si le discrédit qui frappe l'APN s'explique en grande partie par le détournement notoire des urnes que dire d'un Sénat verrouillé dans son tiers par les cooptations du prince et dont la désignation des tiers restants est une affaire d'épicerie entre gens du pouvoir ?

Autant donc qualifier ce sérail de la courtisanerie de promoteur pour privilégiés uniquement chargés de donner l'onction aux lois quand on leur demande. D'ici à penser que le bicéphalisme

législatif, tel qu'il est codifié par la loi de 1996, est une hérésie, voire une régression du parlementarisme certains juristes l'admettent à demi-mot.

Récemment, un séminaire de réflexion avait justement pour sujet le bilan de l'expérience bicamérale. Ce fut précisément une occasion offerte à certains spécialistes de faire allusion aux aspects boiteux de la formule et cela sous le couvert d'analyses comparatives.

A partir des solides traditions dans les démocraties avancées, remarquables par l'efficacité du double contrôle législatif, ils feront remarquer que cette représentativité territoriale sur laquelle se fonde la nécessité d'une seconde chambre est tout à fait théorique en Algérie dès lors que les élections locales sont elles-mêmes tronquées. Dans sa praxie, le système algérien n'a finalement retenu que le formalisme technique avec de surcroît l'insupportable interventionnisme de l'exécutif qui agit à travers la nomination de 48 personnalités.

Ainsi, l'accouchement d'une seconde chambre n'était pas destiné à renforcer la séparation des pouvoirs mais l'inverse. Celui d'assujettir un peu plus l'espace du législateur au diktat de l'exécutif. De cette démarche, l'on peut aisément conclure que le modèle algérien s'est moins inspiré des archétypes états-unis, ibérique ou français que de l'architecture moyen-orientale des «Madjliss Echouyoukh». Là où siègent des apparatchiks aux ordres.

Evidemment, le pouvoir issu des élections 1999 a, aujourd'hui, suffisamment de raisons pour s'en laver les mains tout en profitant de cet héritage que seule une réforme constitutionnelle pourra soit solder définitivement,

soit le recadrer dans un autre esprit. Notamment celui de déconnecter cette chambre de son lien avec l'exécutif. Autrement dit, changer à la fois la règle électorale et rendre à l'électeur les 48 sièges captifs du chef de l'Etat.

Car, malgré toutes les dérives qui l'ont marquée, l'APN demeure la seule expression du parlementarisme et l'unique pôle où le débat politique a encore un semblant de sens même s'il se conclut toujours par l'approbation des choix de l'exécutif.

Aréopage docile, ce Sénat mal-né renvoie l'image détestable d'une démocratie peuplée de marionnettes et, par voie de conséquence, décourage l'électeur de base qui n'y voit qu'une usurpation de fonctions et le pousse à renoncer définitivement à exercer son devoir de voter. Si tant est qu'il a conservé quelques respects pour le civisme républicain. L'abstentionnisme dont se plaignent les hommes politiques se nourrit fortement de ce spectacle des illégitimités «siégeantes» qui, non seulement ne représentent qu'elles-mêmes mais de plus prétendent au magistère de la loi quand ils ne sont que des pupilles de la claque.

Bien avant l'examen des failles d'une Constitution imparfaite, il faudra nécessairement engager le débat de fond sur la véritable volonté de séparer les pouvoirs dans l'Etat. Rendre effective l'autonomie du législateur est un préalable incontournable sans lequel toutes les virtuosités constitutionnelles apparaîtront tôt ou tard pour ce qu'elles sont. C'est-à-dire des oripeaux anti-démocratiques. Pour ce faire, la réflexion sur les mécanismes de fonctionnement de l'appareil législatif devra précéder toute tentative

de rédaction d'une nouvelle loi fondamentale.

Ce bicamérisme de pacotille qui en est à sa dixième année ne peut demeurer en l'état avec ses travers. Il y a même de la crédibilité du pouvoir, voire de sa sincérité toutes les fois qu'il se targue de vouloir refonder l'Etat. Promouvoir une société de droit et une démocratie des urnes passe d'abord par la mise à l'encan des procédés obliques dont la cooptation dans les assemblées est l'expression achevée.

Ce Sénat-là est précisément un concentré de l'asservissement par le système politique des libertés publiques. Les justifications du passé (ce fameux tiers bloquant) n'attestent-elles pas que l'exécutif trouve toujours son compte avec un Parlement aux prérogatives réduites ?

Une bonne réforme de la Constitution doit inévitablement consacrer ce primat ou alors elle ne servira que de miroir aux alouettes pour ceux qui, naïvement, continuent à croire qu'il suffit de siéger dans les assemblées pour se convaincre que l'on vit en démocratie

B. H.

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoiralgerie.com>
E-mail : info@lesoiralgerie.com

DECES

C'est avec une immense douleur que la famille Cabréra fait part du décès à Alger hier 5 janvier au matin, de leur cher

Jean-François

La dépouille sera rapatriée en France dans les prochains jours.

CONDOLÉANCES

C'est avec une immense tristesse que les membres fondateurs, la rédaction et l'ensemble du personnel du *Soir d'Algérie* ont appris le décès de leur ami

Jean-François Cabréra

En cette pénible circonstance, ils présentent à la famille Cabréra leurs condoléances les plus attristées et la prient de trouver ici l'expression de leur profonde sympathie.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



Les petits chagrins de Abdelaziz II

Encore sous le feu de violentes attaques, Soltani se défend : «Je suis victime d'un procès en sorcellerie.»

Et en la matière, il s'y connaît le bougre !

Belkhadem se plaint ! Devant un parterre de journalistes et de petits-fours gazou, le poilu et parfois poilant patron du FLN s'est dit fortement chagriné du fait que les journaux indépendants de sa gourmande volonté «aient minimisés la victoire du FLN aux élections sénatoriales». Mince alors ! Ça fait près d'un demi-siècle que le FLN accapare les urnes, s'invite de force aux ouvertures des journaux, radios et télé et impose aux journalistes de passer leur loupe indulgente sur le nombril bombé du Front. Et là, il aura fallu de quelques heures durant lesquelles le FLN n'aurait pas été fêté «comme il se doit» pour que Abdelaziz II voit rouge ? Allons ! Allons ! Vous avez squatté nos vies, nos cerveaux, nos maisons, nos biens, nos enfants, nos envies, notre enthousiasme et nos joies pendant plus de 40 ans, vous pouvez tout de même souffrir une petite infidélité de deux ou trois jours ! A l'époque de votre rutilance, de votre indue opulence et de votre exorbitant pouvoir, il vous suffi-

sait d'appeler au téléphone les rédactions pour que des bataillons de journalistes soient sommés d'aller au pas de l'oie couvrir vos grands-messes. Il vous suffisait de tousser pour que les urnes s'enrichissent. Il vous suffisait de gribouiller quelques lignes de condamnation et de réprobation pour que nous ayons l'impression d'avoir défait les Etats-Unis. Il vous suffisait de mettre en terre deux ou trois plants d'arbre pour que nous nous bercions du doux rêve de la désertification vaincue. Il vous suffisait d'encarter de force tout un village agricole et d'exhiber des "chechs" à vos congrès pour que nous décrétions l'autosuffisance agricole. Ça s'est passé comme ça un demi-siècle durant. Ça ne s'est pas passé comme ça la semaine dernière pour des sénatoriales. Désolé ! Allah ghaïeb ! De toutes les façons, je ne m'inquiète pas pour vous, sachant que vous travaillez d'arrache-pied à nous faire revenir à l'époque de vos précieux éternuements, des campagnes de reboisement, de vos villages artificiels et de vos ordres aboyés au téléphone des journaux. «Ça va viendre !», comme dirait l'autre. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.